Moulézan Info

http://blog-mairiemoulezan.com
http://www.moulezan.fr
https://www.facebook.com/mairiemoulezan/
http://www.nimes-metropole.fr/

N°147
Mars 2022

- ***Mardi 1er***
  Conseil municipal 20h
- ***Mercredi 2***
  Nettoyage rues du village par OCEAN.
- ***Vendredi 4***
  Dernière limite pour les inscriptions sur les listes électorales élections présidentielles.
- ***Samedi 5***
  Matinée écocitoyenne

La fibre arrive. Si vous désirez connaitre votre éligibilité, consultez le site:

http://wigardfibre.fr/test-deligibilite/

Et laissez-vous guider.

Le mot du maire

La levée progressive des mesures sanitaires a franchi une nouvelle étape le 15 février. Bientôt les détenteurs du passe vaccinal pourront découvrir les visages d'inconnus, même dans les lieux clos où la promiscuité ne permet pas la distanciation sociale. En revanche, ceux qui ne détiennent pas le saint des saints devront encore attendre quelques semaines pour accéder aux lieux de loisirs et aux transports longue distance.

Nous avons envie que la vie de notre village reprenne un cours normal. Nous sommes plus que jamais désireux de voir revenir dans notre agenda des évènements suspendus depuis presque deux ans et qui nous permettent de nous réunir en toute convivialité.

Le recensement de la population est terminé. Il s'est bien déroulé dans l'ensemble même s'il a fallu aller à la pêche des retardataires… Je vous en communiquerai les résultats dans le prochain bulletin. Je rappelle qu'un recensement permet de connaître la population dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques.

Le mois prochain nous aurons un premier rendez-vous important qui se répètera ensuite sur 4 dimanches à l'occasion de l'élection de notre Président de la République et de notre député.

Qu'est-ce qui entraîne un citoyen à se rendre aux urnes ? Son sens civique sans doute (et vous trouverez dans ce bulletin des raisons qui peuvent vous inciter à voter), ses espoirs politiques évidemment, mais quand les désillusions se succèdent il en faut plus encore pour remplir les isoloirs. La défection, lors des dernières élections départementales ou régionales, l'atteste.

Malheureusement, depuis le début de cette campagne, il faut bien constater qu'on ne débat plus, on dynamite, on disperse, on ventile. En un mot: on élimine. L'insulte a remplacé l'argument, le procès a remplacé la controverse. Cette ambiance est certainement l'une des raisons du fort pourcentage de nos concitoyens qui ne s'intéressent pas à la campagne. Il reste une quarantaine de jours avant le premier tour… Souhaitons que les débats prennent un peu plus de hauteur et que les programmes proposés soient plus innovants dans les domaines du pouvoir d'achat, de l'école, de la sécurité de l'environnement, de la famille...

Le mois de mars verra la finalisation de certains travaux en cours, notamment le gros chantier du chemin de Cante Perdrix (Assainissement, pluvial et voirie), la réfection provisoire de l'Avenue du Grand Pont et la rénovation du Chemin Départemental 123.

Ce sera aussi le mois du début du printemps et avec lui, espérons le, une vie plus facile sans les contraintes sanitaires actuelles.

Prenez soins de vous. Très cordialement,

Bien à vous, Pierre Lucchini

Élections 2022

- ***Présidentielle : 10 et 24 avril***
- ***Législatives : 12 et 19 juin***

LISTES ELECTORALES: Deux façons pour s'inscrire avant la présidentielle et les législatives 2022.

Pour pouvoir voter, il est nécessaire d'être inscrit sur une liste électorale. L'inscription est automatique pour tous les jeunes atteignant leur majorité s'ils ont effectué les démarches de recensement à l'âge de 16 ans (Sauf s'ils ont déménagé entre temps).

Comment s'inscrire ?

- Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne à l'adresse: service-public.fr. Deux documents sont demandés en version numérisée: Justificatifs d'identité (Carte d'identité, passeport) et de domicile (Facture de téléphone, d'électricité, quittance de loyer).
- Vous pouvez vous rendre à la mairie avec les justificatifs ci-dessus en version papier.

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année mais au plus tard le 6ème vendredi qui précède le premier tour (Avant le vendredi 4 mars pour l'élection présidentielle et avant le vendredi 6 mai pour les législatives).

Tous les renseignements concernant les élections présidentielles:
www.vie-publique.fr/dossier/282312-election-presidentielle-2022-le-scrutin-des-10-et-24-avril

Moulézan

La jeune Lyla aimerait que son initiative soit adoptée par tous

Kiara, Malone et Lyla.

Une belle initiative qui sera relayée par une matinée écocitoyenne.

Félicitation à ces jeunes Moulézanais qui font preuve d'une belle initiative en se promenant dans leur quartier tout en ramassant les déchets laissés par des personnes peu scrupuleuses. Cet article du Midi Libre leur rend hommage.

Lyla a raison de souhaiter que celle-ci soit adoptée par beaucoup d'habitants du village. Comme l'année dernière, la mairie organisera **une matinée ECOCITOYENNE** qui aura lieu le samedi 5 mars à partir de 10h et aura pour but de nettoyer notre village.

Rendez-vous devant la mairie qui fournira sacs et gants. Un apéritif clôturera cette rencontre qui, nous l'espérons réunira beaucoup de volontaires, petits et grands...

NOUVEAU: Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.

Vos démarches d'urbanisme en ligne: À partir du 1er mars 2022, la mairie pourra recevoir vos demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Comment faire ?

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :

Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux

Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction

Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- *Connectez-vous directement au téléservice via le lien :* ***https://ideau.atreal.fr/***
- *Choisissez votre démarche et laissez-vous guider dans la saisie du CERFA et le téléversement de vos pièces justificatives.*
- *Validez votre dossier pour le transmettre au service instructeur. Vous recevez votre accusé de réception électronique. Vous pouvez suivre l'instruction de votre dossier en ligne.*

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Changement protocole à la rentrée:

-Fin du port du masque à l'extérieur.

-Activités sportives à l'intérieur sans masque

-La présentation d'une déclaration sur l'honneur attestant de la réalisation de tests ne sera plus exigée

La vie du village

Chemin de Cante Perdrix:

Les travaux sur la voirie seront normalement terminés lors de la parution de ce bulletin. En très grande partie financés par Nîmes Métropole, ils auront duré plus de deux mois et ont amélioré considérablement à la fois l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales dans ce quartier très exposé. Début mars, il ne restera plus qu'à rénover le revêtement de cette partie du Chemin de Cante Perdrix et d'une partie du chemin du Mas de Roux.

Avenue du Grand Pont:

Les différents travaux sur le réseau d'eau potable et de la fibre ont endommagé le revêtement de cette rue. Une rénovation provisoire a été effectuée pendant les vacances de février. Un projet ultérieur est prévu pour réhabiliter cette rue principale du village.

Route d'Alès et CD123:

Des travaux de réfection de la voirie ont débuté en février et se poursuivront en mars.

Relais Emploi/Assistante:

Madame Isabelle Payen tiendra une permanence à la mairie les 7, 14, 21 et 28 mars de 8h15 à 12h00.

Accueil sans rendez-vous pour toute aide et conseil concernant l'emploi, le social, l'administration,...etc.

Naissance de **Gabin SOLIER** le 12 février 2022. Félicitations aux parents et bienvenue Gabin.

Sophia BAKOUR et Julien MOUNIER se sont unis par le mariage le 19 février 2022. Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux époux.

Infos Mairie

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h00

☎ **04 66 77 87 94** 💻 **mairiemoulezan@wanadoo.fr**

COLLECTES DES ENCOMBRANTS le 16 mars

RAPPEL DES REGLES DE COLLECTE: La demande doit être formulée auprès de Nîmes Métropole **72 h avant** pour être prise en compte sur la tournée de collecte. La liste des encombrants à collecter est à communiquer avec la demande. La collecte est limitée à **2 grosses pièces** par foyer par mois. Les encombrants doivent être sortis devant l'habitation pour 7h du matin le jour de la collecte. En dehors de cette collecte, les encombrants sont accueillis à la déchèterie de Saint-Bénézet (Tous les jours sauf le mardi et le dimanche).

Des imprimés de demande de ramassage sont disponibles à la mairie ou sur le site de l'Agglo. Vous pouvez aussi téléphoner au 04-66-02-54-54 ou mieux envoyer un message à dctdm@nimes-metropole.fr

Certains continuent de déposer leurs sacs poubelles noirs le lundi et le vendredi dans la rue. Ils sont souvent déchirés et éparpillés par les animaux. Nîmes Métropole fournit gratuitement un bac noir et un bac bleu (mêmes contacts que ci-dessus).

France Services
Proche de vous au quotidien

Permanences :

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h
Le vendredi de 8h à 12h
Locaux du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque 4 rue Diderot – 30190 SAINT GENIES DE MALGOIRES.

L'objectif est d'accompagner les administrés à la réalisation de l'ensemble de leurs démarches dématérialisées (DGFIP, CAF, Préfecture, CARSAT, CPAM, Pôle Emploi, logement social, carte grise, identité,...).

Ce service est un service public GRATUIT.

Le premier mardi de chaque mois de 13h à 17h : permanence de l'UFC Que Choisir (association de consommateurs pour tout litige lié au droit de la consommation – banque, assurance, téléphonie, achats en ligne...). Sans RDV.

Contact: 04.66.63.00.80 / 06.12.53.13.61

Inscription en école primaire pour la rentrée de septembre 2022

Prendre contact avec le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire au 04 66 25 49 48 à la mairie de Domessargues. Tous les renseignements vous seront communiqués.

Pourquoi mettre votre nom sur la boite aux lettres ?

Même si c'est une obligation, c'est également un devoir. Si vous n'avez pas de nom sur la boite aux lettres, ne vous étonnez pas de ne pas recevoir votre courrier, vos colis. Les services de la poste et des livraisons n'ont pas forcément le temps de chercher si cette adresse est effectivement la votre.

Pour mener à bien la distribution du courrier et des colis, il est beaucoup plus efficace pour votre facteur d'avoir une belle plaque de boite aux lettres avec votre identité. Inscrire son nom sur une boite aux lettres n'est pas bien compliqué ! Et d'ailleurs, si vous souhaitez protéger votre identité, votre nom de famille est suffisant.

Par exemple, l'Impasse Puech-Ricard possède 6 maisons avec des boites aux lettres sans nom !!!

Identifiez vos boites aux lettres dans les meilleurs délais ! Merci.

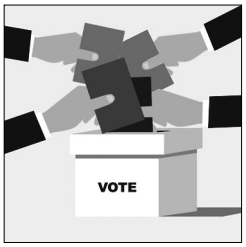

Élection présidentielle : pourquoi faut-il voter ?

Alors que le premier tour de l'élections présidentielle approche (10 avril prochain), un sondage réalisé par Ipsos révèle que près d'un jeune sur trois se dit désintéressé par le vote et plus largement, la politique. Un constat qui met en lumière le manque criant d'intérêt suscité par cette échéance électorale chez la jeune génération, pourtant concernée par les enjeux du scrutin. Si vous êtes jeune ou moins jeune d'ailleurs, que la politique ne vous intéresse absolument pas et que vous envisagez de ne pas aller voter à la prochaines élection présidentielle on vous explique pourquoi voter est important.

Parce que exercer le droit de vote, c'est « accomplir son devoir de citoyen »

C'est l'argument bateau sorti par les mamies ou les papis aux repas de famille quand, après plusieurs verres de bon vins, la conversation dérape sur le sujet tant redouté de… la politique. Bien que l'invocation de cet argument par les politiques moralisateurs en quête de voix lui ait fait perdre toute crédibilité, il n'en reste pas moins que la conquête du droit de vote pour tous en France, ne fut pas un long fleuve tranquille ! Saviez-vous que le suffrage universel masculin n'a été reconnu qu'au milieu du 19e siècle ? Que dire du droit de vote des femmes qui n'a été officiellement établi en France qu'en 1944, soit plus de 50 ans après la reconnaissance du droit de vote des femmes en Nouvelle-Zélande ! Alors pourquoi ne pas profiter pleinement du droit de donner votre opinion, que beaucoup d'autres n'ont pas eu la chance d'exercer avant vous ?

Pour éviter que le droit de vote ne devienne une obligation de vote

Le droit de vote en France, ça reste un droit. Par définition on peut faire le choix de l'utiliser ou ne pas l'utiliser. À l'inverse, certains pays de l'Union européenne (comme la Belgique ou le Danemark) n'ont pas hésité à adopter des mesures drastiques pour lutter contre l'abstention, en instaurant une obligation de voter pour tous les citoyens sous peine d'amendes. Une idée qui est revenue à de nombreuses reprises dans les propositions de certains candidats à la présidentielle et qui pourrait potentiellement voir le jour en France. De quoi motiver les abstentionnistes !

Parce que c'est gratuit et facile !

Aujourd'hui voter, c'est (presque) aussi simple que de commander une pizza chez Céline ou un hamburger chez Nathalie un soir de semaine, quand le frigo est vide ! Certes, il faudra vous déplacer dans un bureau de vote, un beau dimanche d'avril entre 8 heures et 18 heures, afin de glisser votre petit bout de papier dans l'urne. Mais une petite promenade dominicale vous évitera d'être rongé par les remords et votre mauvaise conscience de n'avoir rien fait de votre dimanche !

Parce que vous pourrez légitimement vous plaindre

En effet, cela vous évitera de protester contre les choix politiques du prochain président alors que vous n'avez pas exprimé votre avis lors des élections. C'est le reproche formulé par beaucoup : les manifestations sont illégitimes parce qu'elles sont générées par des personnes qui se plaignent alors qu'elles n'ont même pas participé au processus démocratique. Aller voter, c'est faire mentir les détracteurs de la jeune génération « inconsciente des enjeux et pourrie par le virtuel », tout en posant votre pierre à l'édifice démocratique. Alors même si vous ne représentez qu'une goutte d'eau dans un océan, rappelez-vous que plusieurs gouttes d'eau qui, comme vous, ne s'expriment pas, ça peut créer une flaque, un lac, voire même une vague !

Parce que même si aucun candidat ne vous correspond, il y a toujours « le moins pire »

Tout le monde s'entend sur le fait que voter, c'est donner sa voix en faveur d'une personne ou d'un parti. Or, nombreux sont ceux qui ne se reconnaissent dans aucun des programmes et aucun des candidats en lice. Si c'est le cas, votre vote changera de logique : à la place de voter en faveur d'un candidat, vous voterez pour faire perdre un candidat. Oui, c'est navrant. Oui, c'est insatisfaisant. Mais ça reste la démocratie ! Et même si c'est compliqué de l'admettre, le panel politique actuel ne peut pas satisfaire tous les individus. Un jour viendra, vous trouverez le candidat qui portera vos idées. En attendant de trouver votre candidat idéal, il faut prendre votre mal en patience et voter pour éviter de vivre dans une société trop éloignée de vos valeurs. Et comme dirait le bon vieux dicton « il vaut mieux prévenir que guérir », alors sachez que cet article ne défend qu'un seul parti, celui de la démocratie ! En espérant qu'à défaut de vous avoir donné envie d'aller voter, cet article aura réussi à « titiller » votre curiosité démocratique.

Chacun d'entre vous peut signaler à la mairie tout problème dans le village ou sur le territoire de la commune…. Éclairage public défaillant, poubelles non ramassées, détritus dans une rue, containers papier ou verre plein, ….etc. C'est un acte citoyen qui profite à tous. Beaucoup le font déjà… Merci !